

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'AMIANTE
CANADA

SESSION
ORDINAIRE

À une session ordinaire du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale de Comté des Appalaches, tenue le lundi 7 février 2011, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 00 minute, à laquelle sont présents :

-2011-

FÉVRIER LE 7

Monsieur le Maire
Messieurs les conseillers

Loïc Lenoir
1- Jean-Claude Brochu
2- Isabelle Gosselin
3- Marcel Houde
4- Bruno Martin
5- Isabelle Roberge
6- Marc Baillargeon

Absent :

Tous membres du conseil et formant quorum.
Sous la présidence du maire, monsieur Loïc Lenoir.
Madame Cynthia Gagné, directrice générale, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

Le maire monsieur Loïc Lenoir constate le quorum à 19 heures et 00 minute. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur Loïc Lenoir à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

11-02-3843

Il est proposé par : M. Bruno Martin
Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à affaires nouvelles.

1. Achat chemin des Oliviers.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

11-02-3844

Il est proposé par : M. Marcel Houde
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la session du 17 janvier 2011 de la municipalité de Beaulac-Garthby au moins quarante-huit heures (48h) avant la tenue de la présente.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

CORRESPONDANCE

11-02-3845

Il est proposé par : Mme. Isabelle Gosselin

Que les membres du conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby ont pris connaissance de la liste de correspondance déposée par la directrice générale, madame Cynthia Gagné.

Que la directrice générale, madame Cynthia Gagné, dispose de la correspondance selon les instructions du conseil municipale.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

COMPTES

1) Liste des comptes

11-02-3846

Il est proposé par : M Bruno Martin

Que la liste des comptes ayant été déposée aux membres du Conseil, ils en ont pris connaissance et approuvent les déboursés au montant de 54 753.66 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

RAPPORT MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le maire et messieurs les conseillers font leur rapport des activités dans les différents départements.

AUTORISATION DE RENCONTRER LE DÉPUTÉ

11-02-3847

Il est proposé par : Mme. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le maire, monsieur Loïc Lenoir et les conseillers à rencontrer le député.

Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter

SUBVENTION TRAVAUX DE VOIRIE

11-02-3848

Il est proposé par : M. Marcel Houde

Que les membres du conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby demandent une subvention pour les améliorations du réseau routier énumérées ci-dessous :

❖ Transition chemin Longue Pointe

Le coût total de ces travaux s'élève à plus ou moins 40 000.00 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter

**DEMANDE ESTIMATION INSTALLATION LUMIÈRE DE RUE –
INTERSECTION ROUTE DU 5^E RANG ET RANG 6**

11-02-3849

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby demande une estimation à Hydro-Québec pour l'installation d'une lumière de rue à l'intersection de la route du 5^e rang et du Rang 6.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

FORMATION – GESTION DES CONTRATS MUNICIPAUX

11-02-3850

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné, à assister à la formation « Gestion des contrats municipaux » qui aura lieu le 22 février 2011 à Saint-Ferdinand.

Les frais d'inscription sont de 230.00 \$.

La municipalité remboursera les frais de déplacement et de repas suite à la présentation des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter

TRANSFERT DE FONDS

11-02-3851

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné à effectuer le transfert de fonds suivants:

DE	À	MONTANT
Surplus Égout	FRÉQUENCE DE DÉBORDEMENT	13 244.75 \$
Surplus Aqueduc	REFINANCEMENT REGLEMENT EMPRUNT	9 000.00 \$

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

**MANDAT À LA FIRME «M.P. ÉCO INC.» POUR TRAVAUX DE
REMPACEMENT DES CONDUITES DE REFOULEMENT INTERNES DU POSTE
DE POMPAGE PRINCIPALE ET DE LA VÉRIFICATION ET LA CALIBRATION
DES POMPES DU POSTE DE POMPAGE PRINCIPALE DE LA MUNICIPALITÉ
DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉTUDE D'ANALYSE HYDRAULIQUE DES
INFRASTRUCTURES D'EAUX USÉES, SELON LE PROJET N.50381-009**

11-02-3852

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que suite à la demande de proposition de services de Roches Ltée., Groupe-Conseil datée du 4 octobre 2010, deux (2) propositions pour effectuer les travaux de remplacement des conduites de refoulement internes du poste de pompage ainsi que la vérification et la calibration. Les deux propositions reçues le 8 novembre 2010, sont les suivantes :

- MP Éco Inc. 13 244.75 \$
- Noël Rochette et fils Inc. 26 622.70 \$

Les montants indiqués incluent toutes les taxes applicables.

En conséquence, le conseil accepte la proposition de la firme « M.P. Éco Inc », reçue le 8 novembre 2010, au montant de 13 244.75 \$ (toutes taxes applicables incluses) pour la réalisation des travaux de remplacement des conduites de refoulement internes du poste de pompage et la vérification et la calibration des pompes du poste de pompage principale.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

DEMANDE DU TOUR CYCLISTE DU LAC AYLNER.

11-02-3853

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que suite à la lettre du 17 janvier 2011 formulée par le Tour Cycliste du Lac Aylmer Inc., la municipalité de Beaulac-Garthby s'engage à fournir les autorisations et services suivants :

- accorde un droit de passage sur les routes de notre municipalité au Tour Cycliste pour la durée du Tour Cycliste du Lac Aylmer soit le 6 août 2011 entre 9h00 et 15h00.
- autorise que le Tour Cycliste se déroule au Parc Bellerive.
- Autorise à utiliser le terrain entre la voie ferrée et la rue St-François, pour des fins de stationnement.
- Autorise de faire un feu sur le chemin du Parc Bellerive dans un contenant de métal, tel qu'un baril, avec un couvercle pare-étincelles. (Règlement no. 11-2000, Art. 2b)
- Fermeture du quai le 6 et 7 août 2011.

Le Tour Cycliste du Lac Aylmer aura lieu les 5, 6 et 7 août 2011.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

DESCRIPTION DE TÂCHES – SERVICE INCENDIE

11-02-3854

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que le conseil municipal de Beaulac-Garthby adopte les descriptions de tâches des employés du service incendie. Une copie sera remise à chaque employé du service incendie pour qu'ils en prennent connaissance.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – INSTALLATION SIGNALISATION POUR FREIN JACOB

11-02-3855

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que le conseil municipal de Beaulac-Garthby demande l'autorisation au Ministère des Transports pour l'installation de panneau de signalisation concernant l'utilisation des freins Jacob.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE BEAULAC-GARTHBY

11-02-3856

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que le conseil municipal de Beaulac-Garthby autorise la Société d'Histoire à utiliser la salle des loisirs gratuitement le dimanche 17 avril 2011 pour la tenue d'une journée porte ouverte tel que demandé dans leur lettre du 20 janvier 2011.

Que la Société d'histoire effectue le ménage suite à l'événement.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

TÉLÉ-SURVEILLANCE SANTÉ CHAUDIÈRE-APPALACHES

11-02-3857

Il est proposé par : M. Marcel Houde

Que la municipalité de Beaulac-Garthby adhère à la corporation sans but lucratif Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches Inc. et que monsieur Loïc Lenoir soit, jusqu'à nouvel avis, la personne déléguée désignée pour représenter la municipalité lors de l'assemblée générale annuelle ou de toute assemblée générale spéciale convoquée par ladite corporation.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter

AUTORISATION DE PAYER LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE L'ÂGE D'OR DE BEAULAC-GARTHBY

11-02-3858

Il est proposé par : Mme. Isabelle Gosselin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby verse l'aide financière suivante pour l'année 2011:

Association de l'Âge d'Or	500.00 \$
---------------------------	-----------

Le versement s'établit comme suit :
1^{er} versement (mars 2011) :

L'aide financière est en fonction de la demande formulée par l'association ci-haut mentionnée et imputable à l'accomplissement de la mission et à la réalisation des projets présentés au conseil lors du budget 2011.

L'organisme subventionné doit produire une réédition de comptes annuelle. Cette réédition de comptes prend la forme d'un rapport comprenant obligatoirement :

- ❖ Le bilan de l'activité réalisée;
- ❖ Un rapport d'utilisation de la subvention permettant de vérifier que les sommes versées ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- ❖ Toute autre information ou tous documents jugés pertinents par la municipalité.

Ce rapport est accompagné des états financiers de l'organisme.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

CINÉMA DU LAC – AIDE FINANCIÈRE

11-02-3859

Il est proposé par : Mme. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accorde un aide financière au Cinéma du Lac pour l'achat d'un projecteur numérique professionnel qui assurera l'avenir du Cinéma Du Lac.

Le montant de cette aide financière est de 150.00 \$.

POUR	CONTRE
Jean-Claude Brochu	Marcel Houde
Isabelle Roberge	Bruno Martin
	Isabelle Gosselin
	Marc Baillargeon

Rejeté majoritairement par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter

VISION JEUNESSE 2011

11-02-3860

Il est proposé par : Mme. Isabelle Gosselin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby s'engage envers la jeunesse dans le cadre de l'événement Vision Jeunesse 2011 avec les actions suivantes;

- Remboursement de la surcharge liée à l'inscription des activités sportives non offertes sur notre territoire. (18 ans et moins)
- S'impliquer et contribuer financièrement au Tour Cycliste du Lac Aylmer.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter

NOMINATION COMITÉ DE SÉLECTION – PRÉPOSÉ AU SONDAGE

11-02-3861

Il est proposé par : M. Marcel Houde

Que la municipalité de Beaulac-Garthby nomme un comité de sélection pour l'engagement d'un préposé au sondage. Les membres du comité de sélection sont le maire, M. Loïc Lenoir, la conseillère, Mme. Isabelle Roberge et la directrice générale, Mme Cynthia Gagné.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

OFFRE D'EMPLOI - PRÉPOSÉ AU SONDAGE

11-02-3862

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby procède à un appel d'offre pour l'embauche d'un préposé au sondage dans le cadre d'un projet subventionné par les Fonds Diversification pour découvrir les désirs de la population en regard de ses objectifs de développement économique, touristique, social, familial et culturel.

SALAIRE : 12.00 \$/heure

NOMBRE D'HEURES : 40 heures/semaine

DURÉE 12 semaines

TÂCHES :

- Participer aux réunions.
- Élaborer (avec les représentants de la Municipalité) un questionnaire sondage auprès de la population de Beaulac-Garthby portant sur :
 - Le profil démographique de la population;
 - Le profil économique de la population;
 - Le profil de scolarité de la population;
 - Le profil professionnel de la population;
 - Les attentes des citoyens envers la Municipalité;
 - Les projets d'affaires;
 - Les projets domestiques;
 - Les projets d'infrastructures;
 - Les besoins sociaux-économiques;
 - Les besoins en communications;
 - Les visions de développement local;
 - Les demandes spécifiques envers la Municipalité;
 - Leurs positions sur certains projets exprimés :
- Participer à la mécanique de distribution du questionnaire sondage;
- Participer à la collecte d'information auprès des citoyens;
- Compiler les résultats;
- Analyser les résultats;
- Préparer et rédiger un rapport à la municipalité.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Avoir un véhicule à sa disposition;
- Apparence vestimentaire soignée;
- Disponible le soir sur semaine pendant la période de collecte de l'information et pour les rencontres avec la municipalité;
- Connaissance de logiciels appropriés pour la collecte de données (Word, Excel, Accès ou autres semblables);
- Bonne maîtrise du français parlé et écrit;

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 152-2011 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 133-2009

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Jean-Claude Brochu que lors d'une séance subséquente, le conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby adoptera le règlement numéro 152-2011 amendant le règlement de zonage numéro 133-2009. La dispense de la lecture du règlement est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q.chap.C-27,1).

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NO. 152-2011 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 133-2009

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 mars 2011 à 18h30 heures à la salle du Conseil, sise 96, Route 112, municipalité de Beaulac-Garthby. Durant cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 152-2011 AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 133-2009**

Vu les dispositions prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le Conseil désire amender le règlement de zonage afin d'apporter des modifications aux dispositions concernant les conteneurs utilisés comme bâtiments accessoires

11-02-3863

En conséquence,

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Qu'il est ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Règlement amendé

Le règlement de zonage numéro 133-2009 est amendé selon les dispositions ci-dessous.

Conteneurs utilisés comme bâtiment accessoire et complémentaire à un usage autre que ceux de la classe habitation, modification de l'article 10.4.2

L'article 10.4.2 est modifié selon la modalité suivante :

Le texte du sixième paragraphe, relatif aux conteneurs, de l'article 10.4.2, est remplacé par le texte suivant :

Les conteneurs utilisés comme bâtiments accessoires sont autorisés uniquement en complémentarité aux usages principaux suivants et aux conditions ci-après énumérées :

- Exploitation agricole
- Exploitation acéricole

Nombre de conteneur permis par propriété

- Exploitation agricole : 1 conteneur
- Exploitation acéricole : illimité

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

POUR CONTRE

Jean-Claude Brochu
Bruno Martin
Marc Baillargeon
Isabelle Gosselin
Marcel Houde

Adopté majoritairement par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter

FORMATION POMPIER

11-02-3864

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le pompier monsieur Isaac Custeau, à assister à la formation « Pompier 1, section 1 ».

Les frais d'inscription sont de 1 120.00 \$.

La municipalité facturera monsieur Isaac Custeau pour la totalité des coûts de la formation si celui-ci ne la suit pas.

La municipalité remboursera les frais de déplacement suite à la présentation des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

11-02-3865

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby établisse la politique suivante concernant les frais de déplacement :

- Les frais de déplacement sont calculés à partir des données sur le site internet Transport Québec 511.

En conséquence, cette nouvelle politique annule et abroge toutes résolutions précédentes concernant la méthode de calcul des frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ADOPTION DES NOUVELLES AIRES D'AFFECTION EN ZONE AGRICOLE TELLES QUE PROPOSÉES PAR LA MRC

Attendu que la MRC des Appalaches travaille actuellement sur le projet des demandes à portée collective pour l'ensemble de son territoire;

Attendu qu'il faut revoir en premier lieu les secteurs dynamiques de la zone agricole afin de maintenir une activité agricole active;

Attendu que dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement, il avait été convenu qu'il y aurait trois (3) aires d'affectations différentes en zone agricole ainsi que des îlots déstructurés;

Attendu que les trois (3) nouvelles aires d'affectations seront : aire d'affectation agricole (correspondant aux secteurs dynamiques), aires d'affectations agroforestière et forestière (correspondant aux secteurs viables) et que des critères ont été identifiés pour bien caractériser ces différentes aires d'affectations;

Attendu que dans l'aire d'affectation agricole, seules les résidences en vertu des articles 31.1 et 40 de la LPTAA ou ayant des droits acquis prévus au chapitre VII de la LPTAA ou ayant déjà eu une autorisation de la CPTAQ, pourront y être implantées;

Attendu que dans les aires d'affectations agroforestière et forestière, il y aura la possibilité de construire des résidences selon les conditions qui auront été déterminées dans la décision rendue par la CPTAQ, suite aux négociations avec la MRC des Appalaches, les trois (3) fédérations de l'UPA et la CPTAQ;

Attendu que la MRC a fait une proposition à la municipalité de Beaulac-Garthby d'une délimitation des nouvelles aires d'affectations sur son territoire;

Attendu que le conseil municipal est conscient que la délimitation de ces nouvelles aires d'affectations en zone agricole n'ont pas un caractère permanent et pourraient être modifiées lors des négociations avec les trois (3) fédérations de l'UPA, la CPTAQ et la MRC;

Attendu que le conseil municipal convient que la délimitation proposée par la MRC correspond bien à la réalité et aux critères préalablement définis;

En conséquence,

11-02-3866

Il est proposé par : Mme. Isabelle Gosselin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte la délimitation des aires d'affectations en zone agricole proposée par la MRC des Appalaches telle que présentée.

Adopté majoritairement par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

ATTENDU QUE le secteur villégiature de la Municipalité de Beaulac-Garthby est en continuelle croissance depuis quelques années.

ATTENDU QUE certains secteurs visés étaient déjà villégiatures.

ATTENDU QUE que la Municipalité possède une vocation de villégiature particulièrement distinctive qui attire de plus en plus une clientèle venue de l'extérieur.

ATTENDU QUE le nombre d'unités d'évaluation de villégiature en bordure des plans d'eau de la Municipalité de Beaulac-Garthby est de 771.

ATTENDU QUE la valeur imposable de villégiature en bordure des plans d'eau de la Municipalité de Beaulac-Garthby est de 87 964 400.00 \$.

ATTENDU QUE le pourcentage de la valeur imposable de villégiature en bordure des plans d'eau de la Municipalité de Beaulac-Garthby est de 72.84 %

ATTENDU QUE 60 % à 70 % des revenus de taxes proviennent des villégiatures en bordure des plans d'eau.

ATTENDU QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby est constituée majoritairement de villégiature en bordure des plans d'eau.

ATTENDU QUE le nombre de résidents permanents en bordure des plans d'eau augmente de plus en plus.

ATTENDU QUE les gens sont attirés à venir s'installer en bordure des plans d'eau.

ATTENDU QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby ne désire pas déranger l'équilibre de la nature et nous respecterons l'environnement.

ATTENDU QUE le développement de ces secteurs augmenterait la valeur de l'évaluation municipale.

ATTENDU QUE dans la Municipalité de Beaulac-Garthby ses terrains constituent les meilleurs emplacements pour des développements résidentiels.

EN CONSÉQUENCE

11-02-3867

Il est proposé par : Monsieur Jean-Claude Brochu

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby demande une modification au schéma d'aménagement pour modifier certaines zones agro-forestières en zone villégiature afin de favoriser le développement de la construction résidentielle.

Canton Garthby, secteur Lac Coulombe - Lots 26, 27 et 28 du rang 1 Sud.

Canton Garthby, Lot 1 Rang Central.

Adopté majoritairement par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

DEMANDE D'INCLUSION EN ZONE VERTE

ATTENDU QUE monsieur Alain Beaulieu propriétaire de la Ferme Rocendel Inc. à fait une demande d'inclusion au zonage vert de deux espaces blancs d'une superficie totale de 23.53 ha.

ATTENDU QUE le lot visé par la demande est zoné blanc.
ATTENDU QUE le motif de cette demande est que monsieur Alain Beaulieu veut avoir droit à un crédit agricole.

ATTENDU QUE cette demande n'est pas en conformité avec le schéma d'aménagement.

EN CONSÉQUENCE,

11-02-3868

Il est proposé par : Monsieur Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte la demande d'inclusion au zonage vert faite par monsieur Alain Beaulieu, Ferme Rocendel Inc..

POUR	CONTRE
Jean-Claude Brochu	Isabelle Roberge
Bruno Martin	Marc Baillargeon
	Isabelle Gosselin
	Marcel Houde

Rejeté majoritairement par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter

INSPECTEUR MUNICIPAL :

1.) TRAVAUX À EXÉCUTER

11-02-3869

Il est proposé par : Mme Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte les travaux pour le mois de février 2011 tels que présentés dans le rapport de l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet, aux membres du conseil.

1. Entretien des chemins.
2. Entretien des cours à neige.
3. Dossier installations septiques :
 - Faire parvenir aux classes « C ».
4. Visite pour conformité permis.
5. Transport pierre de mine (au besoin).
6. Transport de gravier.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

AFFAIRES NOUVELLES :

1. ACHAT CHEMIN DES OLIVIERS

Remis à plus tard.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Cynthia Gagné, Directrice Générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

11-02-3870

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que l'assemblée soit levée à 8 heures 37 minutes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

Cynthia Gagné, Directrice Générale

Loïc Lenoir, Maire

Je, Loïc Lenoir, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.